



# La Visitation-de-L'Île-Dupas

## AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ AVIS PUBLIC

**À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉS PAR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 291-2020  
CONCERNANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION ET L'ALLOCATION DE  
DÉPENSES DES ÉLUS MUNICIPAUX**

**QUE** lors de la séance du conseil tenue le 4 mai 2020, le conseil a adopté un règlement numéro 291-2020, règlement concernant la rémunération et l'allocation de dépenses des élus municipaux.

Ce règlement entre en vigueur à la date de publication du présent avis et est disponible pour la consultation à l'hôtel de ville situé au 113 rue de l'Église, La-Visitation-de-L'Île-Dupas, durant les heures régulières d'ouverture où tout intéressé peut prendre connaissance

**DONNÉ** à la Visitation-de-L'Île-Dupas, ce 5e jour du mois de mai de l'an deux mille vingt.

**Julie Simard,  
Directrice générale et Secrétaire-trésorière**

---

CERTIFICAT DE PUBLICATION

CERTIFICAT DE PUBLICATION

**Je, soussignée Julie Simard, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de la Visitation-de-l'Île-Dupas, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut conformément à la Loi, le 5 mai 2020 entre 8 heures et 17 heures.**

**En foi de quoi, je donne ce certificat ce 5 mai 2020.**

**Julie Simard  
Directrice générale et Secrétaire-trésorière**